



Ecoles de Chaumont-Gistoux

Manuel à l'usage des parents

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Que votre enfant soit déjà inscrit dans l'une de nos écoles ou que vous envisagiez de rejoindre notre réseau, ce document vous présente l'essentiel : les soutiens apportés par la commune de Chaumont-Gistoux aux établissements scolaires, un aperçu des frais liés à la scolarité et une vue d'ensemble des services communaux avec lesquels vous pourriez être amenés à collaborer.

La commune compte cinq écoles fondamentales, toutes communales. Chacune développe son propre projet pédagogique, son règlement d'ordre intérieur (ROI) et des axes d'action qui lui sont propres.

Table des matières

1. Une bonne communication est essentielle, la déconnexion aussi.....	2
2. Les différents services communaux et leurs sphères d'action avec les écoles	3
2.1 L'Accueil Temps Libre (ATL)	3
2.2 Le service jeunesse	4
2.3 Le service enseignement	6
2.4 Le service facturation	6
2.5 Travaux et transports bus.....	7
3. Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles	8
3.1 Les frais obligatoires (ou frais scolaires)	8
3.2 Les frais extrascolaires	9
3.3 Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire	13
3.4 En cas d'absence	13
3.4 En cas de difficultés ou d'impayés	13
3.6 Les modalités d'inscription	14
3.7 Déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant	16
3.8 Votre enfant est malade.....	16

1. Une bonne communication est essentielle, la déconnexion aussi...

Ensemble veillons-y !

Le Pouvoir Organisateur (PO) de la commune de Chaumont-Gistoux a souhaité mettre en place une démarche visant à renforcer le bien-être des équipes éducatives – directions et enseignants – tout en balisant une communication claire et constructive avec les parents d'élèves.

Ce document, rédigé en étroite collaboration avec les directions des cinq écoles communales, constitue un cadre général. Chaque établissement pourra le compléter selon ses spécificités et les outils utilisés au sein de son équipe.

Un objectif commun : une collaboration de qualité

Ces balises visent à encourager un dialogue respectueux, bienveillant et efficace entre tous les acteurs : PO, enseignants, directions, accueillants et parents, dans l'intérêt premier des élèves.

Outils numériques :

Droit à la déconnexion

À l'heure où les outils numériques prennent une place croissante, il est essentiel de préserver des temps de repos, les congés et la vie privée de chacun. Des consignes encadrant l'usage des moyens de communication sont donc mises en place pour garantir ce droit au sein des équipes.

Charte IA spécifique des enseignants

Une charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle a été élaborée spécifiquement à l'attention des enseignants, en cohérence avec celle établie par le Pouvoir organisateur.

Communication Parents – École

L'outil principal de communication reste le journal de classe.

En cas d'urgence, les familles sont invitées à utiliser le téléphone scolaire ou extra-scolaire.

Les mails doivent être adressés à l'adresse officielle de l'école (ou via ENT/ONE pour Chaumont).

L'école s'engage à répondre dans un délai de maximum 3 jours ouvrables.

Afin de faciliter le traitement des messages, merci de préciser dans l'objet du mail : *nom, prénom et classe de l'enfant*.

Usage des réseaux sociaux

Les enseignants ne sont pas encouragés à être présents sur les groupes de parents ou autres réseaux sociaux liés à l'école.

Nous comptons sur une utilisation bienveillante de ces plateformes par les familles.

 **Protection des données (RGPD):** Conformément à la législation en vigueur, les coordonnées personnelles des membres de l'équipe éducative ne sont pas diffusées.

 **Un soutien à disposition:** le Service Enseignement de la commune reste disponible pour toute question ou besoin d'accompagnement (010/68.72.13)

2. Les différents services communaux et leurs sphères d'action avec les écoles

Le pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement-Entretien)

Une organisation intégrée au service des écoles et de la jeunesse : **le Pôle AJE**

Depuis octobre 2021, le **Service Accueil Temps Libre (ATL)**, le **Service Jeunesse** et le **Service Enseignement** ont été regroupés pour former le **Pôle AJE** – un espace collaboratif dédié aux enfants des écoles communales et aux jeunes de Chaumont-Gistoux.

À cette dynamique s'est ajoutée, depuis le **4 juillet 2023**, l'intégration du **Service Entretien** : nettoyage des locaux scolaires et des plaines de vacances, distribution des potages et des repas chauds, etc. L'objectif ? Une **gestion fluide, cohérente et concertée** des métiers qui gravitent autour du quotidien scolaire. Ce pôle compte aujourd'hui **92 agents communaux**, mobilisés pour offrir un cadre de vie et d'apprentissage optimal à tous les élèves.

Les bureaux administratifs du Pôle AJE sont situés au **Cott'AJE – rue Inchebroux n°8**. Nous veillons à faire de ce lieu un **espace accueillant**, au service des enfants, des jeunes et des équipes de terrain qui les accompagnent au quotidien.

2.1 L'Accueil Temps Libre (ATL)

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

Le Service ATL travaille en étroite collaboration avec les directions des établissements et le Service Enseignement. Il assure l'accueil et l'encadrement des élèves avant et après les heures de classe, ainsi que pendant les temps de midi, tous les jours d'école, de 7h00 à 18h30.

Les accueillants proposent aux enfants des activités diversifiées en tenant compte de leur âge, des infrastructures disponibles et du nombre de participants, afin de garantir des moments riches et stimulants. **Le mercredi après-midi, les élèves des écoles de Bonlez et de Chaumont sont regroupés à l'école de Gistoux, pour faciliter l'organisation et enrichir les interactions.**
Les élèves de Dion et de Corroy seront accueillis au sein de leur école.

Le service assure le recrutement et la formation des accueillants extrascolaires, veillant à ce que leur encadrement réponde aux besoins pédagogiques et relationnels des enfants.

Il coordonne la collaboration avec divers opérateurs extrascolaires, qui proposent des animations et ateliers dans ou hors des établissements scolaires. Le service ATL organise également la distribution du goûter au sein de chaque école.

Le service contribue activement à l'organisation de journées spéciales pour les élèves :

- En 4ème primaire : une journée consacrée à la diversité
- En 5ème primaire : Pro-vélo, School Games et Festifoot
- En 6ème primaire : une journée sportive ouverte et dynamique

2.2 Le service jeunesse

Le Service Jeunesse de la commune accueille les enfants et les jeunes de 2,5 ans à 16 ans à travers différentes activités,

Il propose des plaines de vacances, des stages ados, une école des devoirs ainsi qu'un point-relais Infor Jeunes.

C'est aussi un relais pour les mouvements de jeunesse de la commune

Le service a pour objectif d'offrir aux jeunes un cadre dynamique, bienveillant et stimulant, favorisant les rencontres, les découvertes, l'autonomie et la solidarité.



Un espace dédié aux jeunes : le Cott'AJE

Le Service Jeunesse est principalement installé au Cott'AJE, un lieu aménagé spécialement pour accueillir les jeunes.

Des espaces y sont dédiés à la détente, aux échanges, aux activités et à l'accompagnement de projets. Les jeunes peuvent y trouver :

- Un espace convivial pour se rencontrer ;
- Des activités ludiques et sportives ;
- Un accompagnement pour leurs projets ;
- Un accès à l'information via le relais Infor Jeunes.

Les permanences jeunes

Afin d'être au plus proche des jeunes, les animateurs organisent des permanences dans différents lieux de la commune.

Le mardi

A la salle de Gym de Gistoux (17h à 19h) :

- Mini-foot ;
- Basket ;
- Musculation ;
- Jogging.

Lorsque la météo le permet, des animations sont également proposées au skate-park du Ronveau.

Le mercredi

Au Cott'AJE (14h à 18h) :

- PC et accès internet ;
- Jeux de société ;
- Billard et fléchettes ;
- Espace détente et coin discussion ;
- Point-relais Infor Jeunes avec de la documentation sur :

- La mobilité ;
- Les études et formations ;
- L'orientation ;
- Les jobs étudiants ;
- La vie affective et sexuelle ;
- Les projets pour les jeunes.

Le jeudi

Le Cott'AJE est ouvert à tous les jeunes de 17h à 19h.

 servicejeunesse@chaumont-gistoux.be

 010/68.72.40

Site internet : Administration communale de Chaumont-Gistoux >
accueil > services communaux > Pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement)

Les plaines de vacances

Des plaines de vacances sont organisées pendant les congés scolaires :

- En juillet et août ;
- Durant les congés d'automne ;
- Durant les congés de détente ;
- Durant les congés de printemps.

Les activités se déroulent dans les écoles de Corroy, Dion ou Gistoux selon les périodes.

Informations pratiques

 plaines@chaumont-gistoux.be

 010/68.72.40

Site internet : Administration communale de Chaumont-Gistoux >
accueil > services communaux > Pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement)

Les stages ados (12–16 ans)

Chaque année, cinq semaines de stages multi-activités sont proposées aux adolescents :

- 1 semaine pendant les congés d'automne ;
- 1 semaine pendant les congés de détente ;
- 1 semaine pendant les congés de printemps ;
- 2 semaines durant les vacances d'été.

Ces stages permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer d'autres jeunes dans une ambiance conviviale.

L'École des devoirs – La Bulle de Savants



Située au Cott'AJE, l'école des devoirs accueille les enfants de la 1^{re} primaire jusqu'à la deuxième secondaire.

Elle est ouverte de 15h30 à 17H45

- Le lundi ;
- Le mardi ;
- Le jeudi ;

Des personnes volontaires accompagnent les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. L'école des devoirs offre un cadre calme, rassurant et adapté aux besoins de chacun, permettant aux enfants de travailler à leur rythme tout en bénéficiant d'un soutien en petit groupe.

✉ labulledesavants@chaumont-gistoux.be

☎ 010/68.72.40

Site internet : Administration communale de Chaumont-Gistoux >
accueil > services communaux > Pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement)

2.3 Le service enseignement

Contact : enseignement@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.13

Au sein du **Pôle AJE**, le **Service Enseignement** est le service Ressources Humaines des écoles et assure l'engagement et le suivi de carrière des enseignants, des puéricultrices et des assistant.e.s.

Soutien aux directions Il constitue un appui **administratif et pédagogique** aux équipes de direction des écoles.

Le service gère les conventions de partenariat avec le centre PMS, des logopèdes indépendantes, une asbl en charge des cours de natation.

Le service enseignement participe à l'élaboration des marchés publics relatifs aux écoles : repas scolaire, transports scolaires.

Le service organise une journée consacrée à la **créativité**, rassemblant les élèves de **2^e primaire** des cinq implantations communales.

2.4 Le service facturation

Contact : facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23 ou 0476/80.21.55

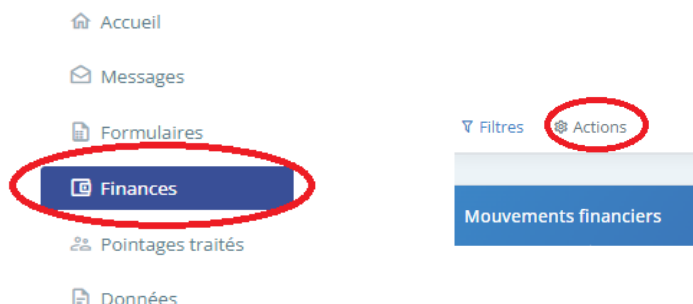
Par rapport aux écoles, ce service centralise les informations financières transmises par les équipes éducatives et gère la facturation et le suivi comptable.

Ce service est le contact pour les questions et les éventuels problèmes en lien avec les factures via l'application APschool (voir point **3. Les modalités d'inscription**).

Il établit, en collaboration avec les écoles, un décompte périodique détaillé des frais dus (montant, objet, caractère obligatoire ou facultatif, modalités, échelonnements possibles et éventuelles facilités de

paiement). La facturation de la plupart des frais scolaires et extrascolaires se fait via le module de prépaiement d'APschool.

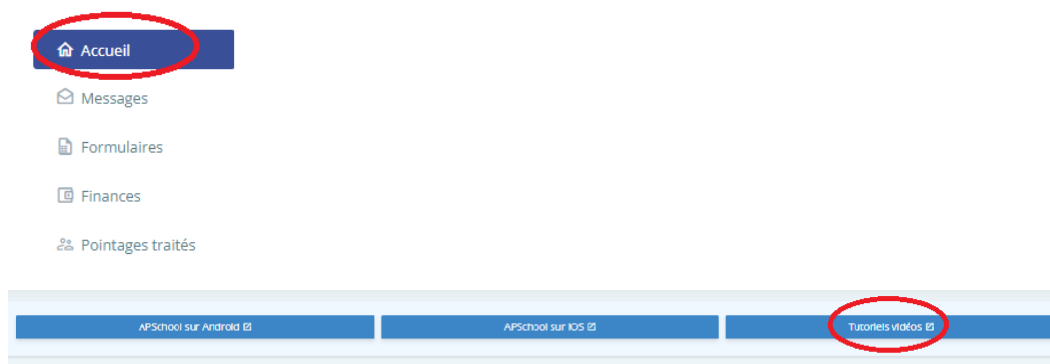
A noter que le décompte des frais périodique est accessible - à tous moments et directement - sur le profil APschool de votre enfant dans la rubrique **Finances** → **Actions**



Ce sont les parents qui chargent le portefeuille électronique de leur enfant avec un montant permettant de couvrir les frais liés à la scolarité de celui-ci. Les rappels de défaut de paiement se font de manière automatisée par l'APschool chaque 1er jour du mois. À tout moment, les parents ont accès à tous les détails et mouvements financiers liés au compte de leur(s) enfant(s).

Le service facturation remboursera le solde restant aux parents des élèves en fin de scolarité dans nos écoles, après déduction des factures encore impayées pour les années antérieures.

Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APschool :



2.5 Travaux et transports bus

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

Le service atl gère les petits travaux à réaliser dans les 5 écoles de la commune.

Il organise aussi les transports des élèves pour certaines activités sportives et extrascolaires avec le bus communal.

Le service technique quant à lui contribue à entretenir les écoles et leurs abords (travaux et entretien des jardins, des cours et des alentours).

3. Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles

3.1 Les frais obligatoires (ou frais scolaires)

Pour l'année 2026-2027, il est important de rappeler un point essentiel : il n'existe actuellement aucun plafond chiffré officiel imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les activités culturelles et sportives, ni pour les séjours avec nuitées. La circulaire 2026 le précise explicitement : « *Le Gouvernement a entamé une réflexion sur la définition de plafonds [...] cette réflexion doit toutefois être poursuivie* ». Autrement dit, aucun montant maximal légal n'est fixé à ce stade. Le PO veille à maintenir des coûts raisonnables et proportionnés.

Sur le plan réglementaire, cela signifie que la seule limite applicable est le coût réel de l'activité.

Les écoles ne peuvent donc pas demander un forfait global annuel, ni réclamer une participation qui dépasserait le coût réel engagé. Ces principes constituent les seules balises actuellement en vigueur.

La gratuité du matériel scolaire est assurée lors de la première mise à disposition ; tout remplacement ultérieur est à charge des parents.

- Les activités culturelles et/ou sportives
 - Le choix de ces activités dépend des écoles (des projets pédagogiques, des thèmes travaillés, de l'infrastructure...).
 - Le montant maximal fixé par le PO est de 100 € par enfant par année scolaire.
 - Quand les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les coûts sont facturés aux parents **même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical**, en primaire comme en maternelle.
 - Le forfait transport sera également facturé aux parents si l'enfant, pour l'une ou l'autre raison, change d'établissement pendant l'année scolaire.
- Les séjours avec nuitée(s)
 - Le choix de ces séjours et des tranches d'âges concernés varie selon les écoles.
 - La participation est obligatoire en primaire et en M3.
 - Le montant maximal fixé par le PO est de 1000 € par enfant pour l'ensemble de sa scolarité maternelle et primaire.
 - Si les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, **les coûts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical**, en primaire comme en maternelle.
 - Un acompte est demandé à tous les élèves, le paiement se fait ensuite en une fois ou de manière échelonnée, le solde doit être clôturé 1 mois avant le départ.

- Les frais de piscine :

- Les frais de cette activité sont calculés au prix coutant couvrant uniquement l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
- La commune prend en charge les cours donnés aux enfants par des moniteurs spécialisés ainsi qu'une partie des frais de transport.
- Chaque séance est facturée 3,5 €* par enfant.
- Ce montant ne sera pas facturé aux parents en cas d'absence de l'enfant lorsque cette absence est couverte par un certificat médical.

* Tarif applicable jusqu'au 25/12/2026, montant susceptible d'être revu à partir du 01/01/2027 en fonction des tarifs de la piscine.

3.2 Les frais extrascolaires

- L'accueil extrascolaire

La commune de Chaumont-Gistoux organise l'accueil des élèves tous les jours d'école de 7h00 à 18h30.

- ✓ Elle offre la gratuité de l'encadrement des temps de midi par les accueillants.
- ✓ Nos élèves bénéficient aussi d'une demi-heure de gratuité de l'accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.
- ✓ Enfin, l'accueil est facturé à 50% pour les aînés des fratries de 3^e, 4^e, ... enfants (y compris recomposée).

L'accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,50 €¹ par enfant pour la 1^{ère} heure entamée. Ensuite la facturation s'effectuera par demi-heure entamée au prix de 1€.

⚠ Les parents doivent avertir quand ils quittent l'accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu'en fin de journée. Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d'un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l'enfant et de faire scanner le badge (*reçu gratuitement en début de scolarité dans les écoles de la commune – en cas de perte, le badge sera remplacé et celui-ci sera facturé à 2,5€*) de l'enfant ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d'accueil extrascolaire.

⚠ Pour des raisons de sécurité et de conformité aux exigences de notre assurance, il est impératif que tout enfant ayant été badgé quitte l'enceinte de l'établissement. Si l'enfant reste sur place, même sous la surveillance d'un adulte, une facturation sera appliquée.

⚠ A noter qu'en cas de départ sans se manifester auprès de l'accueillant, le temps d'accueil sera automatiquement facturé jusqu'à 18h30 sans possibilité de correction.

⚠ Pour les enfants qui bénéficient gratuitement du transport du bus communal, nous rappelons que nous sommes tributaires de la densité du trafic ou autre qui retarde l'arrivée du bus.

¹ Tarif applicable jusqu'au 31/12/2027.

Pour des questions de sécurité et d'assurance, nous nous devons de pointer la présence des élèves si nous sommes à 30 minutes de la fin des cours.

- L'école des devoirs (EDD)

La séance sera divisée en 3 temps :

1. Le temps de l'accueil et du goûter ;
2. Le temps du soutien scolaire et des devoirs ;
3. Le temps du projet pédagogique autour de la thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes.

Il est important pour le bon déroulement des activités et la dynamique du groupe que les parents reprennent leurs enfants à 17h45 et pas avant, sauf exception bien entendu.

Pour tous renseignements, merci de nous contacter par mail labulledesavants@chaumont-gistoux.be

- ➔ Prix : 3 €/séance
- ➔ Les enfants inscrits à l'EDD seront amenés en bus communal depuis leur école respective vers le Cott'AJE, situé rue Inchebroux n° 8. C'est à cet endroit qu'il faudra venir récupérer votre enfant à 17h45.

- Les potages ou repas chauds

Des potages ou des repas chauds (potages, plats, dessert) sont proposés au sein des différentes écoles de la commune.

Cette distribution est assurée par une société extérieure. Le traiteur Duchateau fournira les repas pour cette année scolaire 2026-2027.

La société retenue doit viser une cuisine responsable et savoureuse pour les collectivités. La conception de menus sains, équilibrés et durables est réalisée par une équipe de diététiciennes spécialisées.

L'inscription au potage ou au repas chaud se fait sur base mensuelle via l'APschool ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine ; et cela avant le 20 du mois précédent à minuit.

Tant pour des questions organisationnelles côté mise en place au sein de l'école par les équipes ATL que par facilité de repère pour les enfants, il vous est demandé – dans la mesure du possible – de réserver des jours fixes dans la semaine ou le mois entier. *Ex : tous les lundis et jeudis.*

Tarifs par jour²

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire (1 ^e et 2 ^e)	Enfants de primaire (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e)
Uniquement le potage	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Repas complet (Potage+plat+dessert)	3,50 €	4,00 €	4,15 €

Les potages et repas chauds débiteront le 31 aout 2026.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de passer commande auprès de notre fournisseur de repas. En conséquence, tout repas commandé par ce biais ne sera pas pris en compte.

- Les goûters ATL



Le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un goûter sain et équilibré composé comme suit : féculent, fruit ou légume de saison et un produit laitier.

Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE et sont co-construits avec les équipes accueillantes.

- Les goûters sont faits maison par les accueillant(e)s tous les jeudis et vendredis
- Tarification trimestrielle
- Accord AFSCA

Les modalités et heures de distribution de ces goûters ATL varient selon les écoles et leur infrastructure.

Le goûter dure environ 30 min :

	Maternelle	Primaire
• Bonlez	15 h 35	16 h 05
• Dion	15 h 50	15 h 50
• Gistoux	15 h 40	15 h 40
• Chaumont	15 h 50	15 h 50
• Corroy	15 h 50	15 h 50

Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le goûter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des goûters à emporter.

² Les tarifs proposés ci-dessus seront d'actualité à partir de septembre 2026 et susceptibles de modifications à partir du 31/12/2026 en fonction des couts du marché.

A noter que si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent.

Merci de noter que toute inscription aux goûters est considérée comme ferme et définitive. Il ne sera donc pas possible de modifier ou d'annuler la réservation une fois celle-ci enregistrée.

Aucun remboursement ne sera possible lors du premier quadrimestre (septembre-décembre).

L'inscription au goûter ATL se fait sur base trimestrielle toujours via l'APschool sous la rubrique « Évènements » ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine et que cette sélection vaudra pour le trimestre complet.

Ils seront facturés au tarif suivant (prix **au trimestre**) :

- 1 jour/semaine 11€
- 2 jours/semaine 22€
- 3 jours/semaine 33€
- 4 jours/semaine 44€

Les goûters débuteront le 31 aout 2026.

La première période étant un quadrimestre (septembre -> décembre) le tarif sera appliqué comme suit :

- 1 jour/semaine 14€
- 2 jours/semaine 28€
- 3 jours/semaine 42€
- 4 jours/semaine 56€

Voici un exemple de MENU type :

Les goûters de L'ATL faits maison les jeudis et vendredis				
				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1	Cracottes Fromage Fruit	Biscuits aux fruits Lait	Brochettes tomates Mozzarella Crackers	Fondant au chocolat Fruits
Semaine 2	Biscuits secs Yaourt aux fruits	Craquelin beurré Lait chocolaté	Crêpes Confiture	Muffins carottes & courgettes
Semaine 3	Biscuits aux fruits Lait	Biscottes Fromage Légumes	Crumble aux fruits Yaourt nature	Tzatziki Galettes de maïs
Semaine 4	Tartines Miel Lait	Picos Fromage Légumes	Gaufres aux tomates et fromage	Rochers à la coco Lait

- L'accueil lors des journées de formation/journée pédagogique

Le service ATL organise un accueil des enfants de 7h00 à 18h30, **uniquement sur inscription préalable via la plateforme APschool**, lors des journées de formation des enseignants. Cet accueil pourra, en certaines occasions, être centralisé pour 2 ou 3 écoles au sein d'un même établissement. La présence n'est pas obligatoire et l'encadrement pendant ces journées est facturé forfaitairement au tarif de 10 € par enfant et 6 € si la journée de formation a lieu un mercredi. Tarif à moitié prix pour l'ainé d'une fratrie de 3 enfants et plus.

En cas de non-inscription de votre enfant au préalable, un **montant de 15 €** vous sera facturé via APschool. **(Pour des questions organisationnelles et de sécurité, merci de noter qu'il vous faudra recevoir l'accord de la responsable ATL avant de pouvoir laisser votre enfant non inscrit.)**

3.3 Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire

- Les achats groupés pour les fournitures scolaires des élèves : *l'achat groupé est à caractère facultatif, les achats peuvent se faire chez n'importe quel fournisseur (sans obligation de marque) avec la possibilité de recevoir des conseils.*
- Les abonnements à des revues.
- Les photos scolaires.

3.4 En cas d'absence

Si l'enfant qui est inscrit au potage ou au repas chaud ne peut se rendre à l'école pour l'une ou l'autre raison pendant plusieurs jours, le parent doit prévenir le service de facturation au plus vite (facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23).

Les repas seront annulés et remboursés dans le portefeuille de l'enfant à partir du 3^{ème} jour qui suit la notification de l'absence par mail ou par téléphone au service facturation et à l'école de l'enfant.

Le certificat médical est à envoyer uniquement à l'école de l'enfant.

3.4 En cas de difficultés ou d'impayés

En cas de difficultés financières, vous êtes invités à prendre directement contact avec le service facturation de la commune afin de trouver une solution (échelonnement de paiement, etc.). Si des impayés sont constatés et qu'aucune démarche n'a été entreprise avec le service facturation afin de dégager une solution, ou que cette solution est ignorée, les montants dus seront récupérés par toute voie de droit (rappel, mise en demeure, huissier).

La gratuité telle que stipulée dans la circulaire 7644 de la Fédération Wallonie-Bruxelles énonce, qu'en cas de chargement insuffisant du compte/portefeuille électronique de votre enfant, cela ne sera pas pénalisant pour l'élève qui pourra malgré tout bénéficier des services réservés et/ou activités scolaires. Un suivi automatique de l'état des paiements sera assuré mensuellement par le système APschool et le service facturation de la commune fera, de son côté, un suivi de manière régulière.

Consciente que la qualité des services offerts dans les cadres scolaires et extrascolaires est liée à un suivi efficient des paiements, la Commune a par ailleurs mis en place de nouvelles procédures de recouvrement pour récupérer les sommes impayées. Outre les rappels générés via la plateforme APschool, les contacts individuels tenus par le service facturation et les possibilités d'échelonnement proposées, une société de recouvrement (Eurofides) a été désignée afin d'assurer le suivi des créances qui resteraient ouvertes.

Ce partenaire a pour mission de privilégier un recouvrement à l'amiable. Son intervention sera toutefois génératrice de frais de dossier portés en compte des redevables.

Ces frais de dossier sont fixés comme suit :

- Pour toute créance inférieure à 100,00 € → 10 €
- Pour toute créance supérieure à 100,00 € → 20 €

Mise en place d'une caisse de solidarité

Lorsque vous rencontrez des difficultés pour payer une facture scolaire, voici comment se déroule la procédure visant à garantir la neutralité et la confidentialité :

1. Vous prenez contact avec le service facturation ou la Direction de l'école

Le service facturation est neutre, connaît les aspects comptables et est le mieux placé pour comprendre votre situation financière.

2. Le service facturation introduit ensuite une demande anonyme auprès de l'Association de Parents (AP) de l'école concernée.

Si l'école ne dispose pas d'une AP, le service facturation traite directement la demande.

3. L'Association de Parents verse ensuite le montant nécessaire au service facturation pour couvrir tout ou partie de la facture.

4. Le service facturation crédite alors votre compte Apschool et vous informe que l'aide a été accordée.

3.6 Les modalités d'inscription

- Les activités sportives et culturelles organisées par l'école pendant le temps scolaire
Tout enfant inscrit à l'école (en maternelle comme en primaire) est supposé participer à ces activités.
- L'accueil extrascolaire
Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au préalable. Le suivi est assuré quotidiennement par les équipes accueillantes via APschool (système de badging).
- Les cours et activités extrascolaires (judo, tennis, danse, échecs, etc.)
Le planning des activités extrascolaires de chaque école est communiqué aux parents chaque fin d'année ainsi qu'en début d'année scolaire. Pour toute inscription, les parents intéressés sont invités à prendre contact **directement** avec l'opérateur en question.
Comme mentionné supra, si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent parfois.

- Les journées de formation/journée pédagogique (accueil – **sur inscription** - organisées de 7h00 à 18h30)

Le service ATL organise les modalités (date limite d'inscription, personne de contact, ...) qui sont ensuite transmises aux parents via la plateforme APschool.

A noter :

- ✓ Il est impératif - pour des questions organisationnelles et de sécurité - d'inscrire les enfants via APschool avant la date de clôture de l'événement. En effet, des groupes doivent être constitués et les inscriptions permettent à nos accueillant(e)s d'établir les groupes de manière équitable. Nous n'accepterons plus d'inscription après la date limite indiquée. Nous vous remercions d'en tenir compte. Si toutefois, un parent venait déposer son enfant sans l'avoir inscrit au préalable, un montant de 15 € au lieu de 10€ vous sera facturé via APschool.
- ✓ Lors des journées pédagogiques, il n'y a pas de transport prévu de bus communal pour les activités extrascolaires.
- ✓ Si votre enfant ne participe pas à l'accueil de cette journée pédagogique, nous vous demandons de refuser l'événement en cochant la case adéquate dans APschool.
- ✓ L'annulation d'une inscription lors de l'accueil d'une journée pédagogique est possible jusqu'à 48 heures (jours ouvrables du lundi au vendredi et hors congés scolaires) avant le début de celle-ci. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.

- Les potages, repas chauds et goûters ATL

La commune utilise l'application APschool pour les commandes de potages, repas chauds et goûters ATL. L'utilisation de cette application est obligatoire³. Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APschool.

Les inscriptions et modifications – pour les potages et/ou repas chauds - doivent être introduites directement sur l'application avant le 20 du mois précédent à minuit à l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date limite vous sera communiquée par la direction de l'école.

Vous pouvez choisir entre les possibilités des repas chauds ou de potages :

- soit pour la semaine complète en l'occurrence 4 jours/semaine (pas le mercredi).
- soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine. Exemple : tous les lundis et mardis ou tous les jeudis.

Uniquement pour les goûters ATL, l'inscription se fait sur base trimestrielle.

³ En cas d'impossibilité d'avoir un accès à l'application, vous pouvez vous adresser à l'espace public numérique (EPN → Tél. 010/23.38.39 - L'EPN est situé : Rue Zaine, 9 - 1325 Chaumont-Gistoux (bâtiment du pôle social)) ou au service facturation facturation@chaumont-gistoux.be

3.7 Déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant

En cas de déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant, notamment dans le cadre de jeux tels que "cap ou pas cap", la commune se réserve le droit de facturer aux parents les frais occasionnés.

3.8 Votre enfant est malade :



Tableau récapitulatif des coûts liés à la scolarité

Catégorie	Description	Montant / Modalités
Frais obligatoires	Activités culturelles et sportives	Max. 100 € par année scolaire
Séjours avec nuitées	Classes vertes, de mer, etc.	Max. 1000 € pour toute la scolarité maternelle + primaire ; acompte + solde 1 mois avant le départ
Piscine	Accès + transport	3,5 € / séance ; non facturé si certificat médical
Accueil extrascolaire	Garderie matin/soir + temps de midi	Midi gratuit ; 1ère heure 1,50 € puis 1 €/demi-heure ; réduction 50% pour l'aîné à partir du 3e enfant
Badge ATL	Badge de présence	Gratuit au début ; remplacement 2,5 €
École des devoirs	Accueil + soutien scolaire	3 € / séance ; transport en bus communal offert
Repas chauds / potages	Potage ou repas complet	Potage : 0,60 € ; Repas complet : 3,50 € (mat.) / 4,00 € (P1-2) / 4,15 € (P3-6)
Goûters ATL	Goûter sain (féculent + fruit/légume + laitier)	Trimestriel : 11 € / 22 € / 33 € / 44 € selon jours ; Quadrimestre : 14 € / 28 € / 42 € / 56 €
Journées pédagogiques	Accueil de 7h à 18h30	10 € / jour ; 6 € si mercredi ; 15 € si non inscrit ; réduction 50% pour l'aîné à partir du 3e enfant
Frais facultatifs	Photos, abonnements, achats groupés	Montants variables selon l'école et les fournisseurs
Absences	Annulation repas	Remboursement à partir du 3e jour suivant la notification au service facturation
Impayés	Recouvrement	Frais de dossier : 10 € (<100 €) ; 20 € (>100 €) via Eurofides
Alarme incendie volontaire	Déclenchement par un enfant	Intervention des pompiers facturée aux parents (montant variable)

Merci pour votre lecture attentive